

JUIN

2023



LES BRÈVES  
du CSE MI



## FORFAIT MOBILITÉS DURABLES



Depuis 2015, l'UNSA-Ferroviaire ne cesse de revendiquer la mise en place d'un accord auprès de l'entreprise.

### Notre acharnement a payé !

C'est désormais acquis, chaque agent peut bénéficier de ces avantages s'il remplit certaines conditions.

Le FMD est mis en place depuis le 1<sup>er</sup> avril et la déclaration pour en bénéficier doit être effectuée sur le site de l'Agence Paie et Famille.

L'UNSA-Ferroviaire se satisfait de cet accord, mais regrette que le cumul avec la prime de transport exceptionnelle (prime carburant) ne soit pas autorisé.

## Commissions locales et commission locale Techninat

L'avenant à l'accord de fonctionnement du CSE MI pour cette mandature a été signé le 22 mai 2023 (contre le 16 mars pour la précédente mandature).



Cela conforte les moyens donnés à vos représentants locaux et cela met en place deux commissions locales supplémentaires dans notre CSE MI : les commissions Technicentre National sud-ouest et nord-est.

## UN NOUVEAU CAMPUS POUR LE MATÉRIEL



Depuis l'annonce de Monsieur Villard, DRH Matériel à l'époque, le projet a avancé très doucement, mais il y a, enfin, du nouveau pour notre futur campus matériel. Un nouveau Technicampus va sortir de terre.

L'entreprise a fait son choix, il sera localisé plus près de la gare du Mans (à 2,3 km) et sera desservi en 10 minutes par la ligne de bus T3, arrêt « angevine ».

L'entreprise a prévu d'investir 33,81 M€ pour construire trois bâtiments - formation, hébergement et atelier - sur un terrain de 24 890 m<sup>2</sup>.

**L'UNSA-Ferroviaire se félicite de la concrétisation de ce projet, mais regrette que la localisation ne soit pas plus proche de la gare, que l'hébergement soit réduit à 75 chambres et que le nombre de places de stationnement ne permette plus aux futurs stagiaires d'y accéder.**

Le déménagement est prévu en fin d'année 2025 pour un début d'activité en décembre.

